

20210607_DL_06

OBJET :

Avenant n°5 à la convention
de DSP COVAGE – offre FTTE

Date de convocation :

31 mai 2021

Date de séance :

7 juin 2021

Date d'affichage :

28 juin 2021

Membres en exercice : 46

Membres présents : 18

Membres votants : 31

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon
l'ordonnance du 1^{er} avril 2020
et sa prolongation au 30
septembre 2021 par la loi
n°2021-689 du 31 mai 2021*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt et un, le 7 juin à 17 heures, le conseil syndical, convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DEBEUGNY François, DECLÉ Paul-Éric, DELETRE Margaux, DEMARCY Denis, EYNARD Francis, FOURNIER Jean-Michel, GEST Alain, GORRIEZ Jean, LEBRUN Christian, LEFEBVRE Julien, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Dominique, ROY Mathilde.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Olivier JARDE à Margaux DELETRE
James HECQUET à François DEBEUGNY
Jean-Luc WALIGORA à Julien LEFEBVRE
Anna-Maria LEMAIRE à Jean-Michel FOURNIER
Marc FOUCAULT à Alain GEST
Patricia POUPART à Laurent PARSIS
Fabrice FRION à Denis DEMARCY
Joël BEAUMONT à Philippe MAROTTE
Isabelle DE WAZIERS à Jean-Marie BLONDELLE
Jean-Philippe DELFOSSE à Jean-Dominique PAYEN
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Jacky THUEUX à Jean GORRIEZ
Arnaud DE MONCLIN à Jacques MASSET

Le présent avenant proposé par Covage a pour objet d'intégrer l'offre dénommée « accès FTTE passif » au catalogue de services de la DSP, conformément à la décision n°2020-1432 de l'ARCEP entrée en vigueur le 22 janvier 2021.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1425-1 et L-1425-2;
- Vu la convention de Délégation de Service Public portant sur la gestion en affermage du Réseau d'Initiative Publique de Somme Numérique pour la période 2015 / 2029 approuvée par la délibération n°1 du 18 Novembre 2014 ;
- Vu les avenants n°1, 2, 3 et 4 approuvés par le Comité syndical portant modifications des conditions initiales d'exécution de la convention,
- Vu le projet d'avenant n°5,

Considérant les engagements imposés par l'ARCEP aux opérateurs d'infrastructures et l'intérêt pour le tissu économique local de pouvoir bénéficier d'offres de services adaptées à chaque typologie d'entreprise,

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'avenant n°5 à la convention de Délégation de Service Public pour la maintenance, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques est approuvé.

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer ledit avenant et en assurer la communication à toutes autorités compétentes à en connaître selon la réglementation en vigueur.